



Ouagadougou, le

30 OCT 2025

2025-0027/MESRI/SG/DG-FONER

COMMUNIQUE POUR LA NOUVELLE AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche (FONER) a l'honneur de porter à la connaissance des bacheliers de la session 2025, l'ouverture d'une session d'octroi de nouvelles aides au titre de l'**année académique 2025-2026**.

Cette session est exclusivement destinée aux étudiants inscrits à l'**Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF)**, ayant postulé au programme « **Un étudiant, un ordinateur** », et souhaitant bénéficier de la prise en charge de leur quotité par le FONER.

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse <https://foner.bf> du **03 novembre 2025 à 07h au 10 novembre 2025 à 23h 59 mn**.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être titulaire du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent de la session de 2025 ;
3. être régulièrement inscrit à l'**Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF)** ;
4. n'avoir pas plus de 26 ans au 31 décembre 2025 ;
5. être non boursier et ne pas être bénéficiaire de toutes autres subventions ;
6. ne pas être admis à un concours ouvrant à une profession ;
7. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
8. disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.

Page 1 sur 2

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
2. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat de la session 2025 ;
3. une version scannée en PDF de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
4. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
5. une pièce justifiant le revenu annuel des parents ;
6. Une version scannée en PDF de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique 2025-2026.

NB :

- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- tout postulant doit s'assurer de la conformité des pièces chargées avant de valider sa demande ;
- une fois l'inscription terminée, les postulants doivent vérifier les informations renseignées sur le récépissé de dépôt notamment le numéro de paiement et la nature de l'allocation.

Aucune suppression des dossiers en ligne ne sera autorisée. Invite est faite aux étudiants à plus de rigueur et de vigilance lors des dépôts.

La Directrice générale



MESRI FOYER
La Directrice
Générale

Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME



Ouagadougou, le 30 OCT 2025

2025-002/MESRI/SG/DG-FONER

001

001

COMMUNIQUE POUR LE NOUVEAU PRÉT

La Directrice générale du Fonds National pour l'Éducation et la Recherche (FONER) a l'honneur de porter à la connaissance des bacheliers de la session 2025, l'ouverture d'une session d'octroi de nouveaux prêts au titre de l'année académique 2025-2026.

Cette session est exclusivement destinée aux étudiants inscrits à l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF), ayant postulé au programme « Un étudiant, un ordinateur », et souhaitant bénéficier de la prise en charge de leur quotité par le FONER.

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse <https://foner.bf> du 03 novembre 2025 à 07h au 10 novembre 2025 à 23h 59 mn.

Les dépôts physiques des dossiers de prêt d'étude prennent fin le 13 novembre 2025 à 16h.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

1. être de nationalité burkinabè ;
2. être régulièrement inscrit à l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) ;
3. n'avoir pas plus de 28 ans en licence 1, 29 ans en licence 2, 30 ans en licence 3 ; 32 ans en master 1, 33 ans en master 2 et 35 ans au doctorat ;
4. être non boursier et ne pas être bénéficiaire de toutes autres subventions ;
5. ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré ;
6. ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
7. s'engager formellement à rembourser.

B- COMPOSITION DU DOSSIER (en ligne et physique)

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

1. deux (02) photos d'identité récentes à joindre au dossier physique ;
2. une version scannée en PDF de l'original ou de la photocopie légalisée du diplôme



du baccalauréat ou le relevé de notes au baccalauréat ;

3. une version scannée en PDF des relevés de notes de l'année académique écoulée pour les étudiants en cours de cycle ;
4. une version scannée en PDF recto-verso de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
5. une version scannée en PDF de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif d'acte de naissance tenant lieu ;
6. une version scannée en PDF du certificat de nationalité ;
7. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique de l'année académique 2025-2026 ;
8. **une fiche de contrat de prêt d'études d'engagement dûment remplie et scannée en PDF** (disponible sur la plateforme) ;
9. une demande manuscrite non timbrée adressée à Madame la Directrice générale du FONER pour le dossier physique.

C-LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS PHYSIQUES

En plus des dépôts en ligne, les étudiants doivent constituer et déposer un dossier physique complet de prêt d'études dans les lieux ci-dessous :

- **la direction des aides, des prêts et des statistiques, sise à PASPANGA :** pour les étudiants de Ouagadougou ;
- **les directions régionales** : pour les étudiants de Bobo-Dioulasso, Koudougou et Ouahigouya ;
- **les points focaux FONER** : pour les étudiants de Fada N'Gourma, de Dédougou, des Centres Universitaires et des Universités privées.

Les fiches pour le dépôt physique doivent être retirées dans les lieux sus-indiqués.

NB :

- les nouveaux bacheliers de 2025, nés en 1997 et ayant une inscription en Licence 1, peuvent postuler pour le nouveau prêt ;
- la signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » sur le contrat de prêt d'études est obligatoire ;
- pour les étudiants mineurs, joindre une copie de la CNIB du signataire de l'engagement ;
- toutes les pièces doivent être scannées en couleur et bien lisibles ;
- **le dossier physique est composé des pièces citées dans le point B du communiqué et doivent légaliser à l'exception de l'attestation d'inscription et le contrat de prêt** ;
- tout dossier physique incomplet ne sera pas réceptionné.

Aucune suppression des dossiers en ligne ne sera autorisée. Invite est faite aux étudiants à plus de rigueur et de vigilance lors des dépôts.

La Directrice générale

Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME



Page 2 sur 2